Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070911-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers municipaux en exercice	19
Présents	16
Quorum	10
Votants	18

Séance du 09 juillet 2026

Le neuf juillet deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué par Monsieur Marc FUSAT, 1er adjoint, conformément aux articles L 2121-7 à L2121-11 et L2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le trois juillet 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence du Maire pour les points 1 à 24 puis de Monsieur Marc FUSAT, 1er adjoint pour le point 25 puis du Maire pour le point 26.

Etaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine à compter du point 3, REYNOUD Henri, STEKELOROM Dominique, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, CHAIM Sabine, GARZINO Murielle, SANTÉ Michel, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy et CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : THOMAS Sébastien a donné pouvoir à Jean-Christophe CARRÉ, ARSAC Claire à Lucie BABIN

Absents excusés : GARCIN-GOURILLON Christine jusqu'au point 2 inclus, JUGLARET Laurent

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/07/09/11-OBJET : création d'un emploi non permanent à temps non complet de Médiateur du Livre, de la lecture et du lien social (service civique).

Rapporteur : Dominique STEKELOROM

Madame le rapporteur rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (ou de l'établissement).

Madame le rapporteur expose qu'il est nécessaire de créer un emploi non permanent à temps non complet de médiateur du livre et compte-tenu de la nature des missions confiées et du profil recherché sera pourvu par un agent en service civique pour une durée de 8 mois et une quotité de temps de travail hebdomadaire de 28/35ème d'un Temps Complet.

Madame le rapporteur indique que la personne recrutée développera sous la tutelle de Madame la responsable de la médiathèque les actions de médiation culturelle en direction de divers publics (jeunes enfants / les 16/25 ans/ les seniors / les résidents des EHPAD) et assurera les missions suivantes :

Auprès des personnes âgées

- Développer l'activité de la médiathèque au profit des Seniors (lecture, informatique, ateliers coups de cœur ...)
- Participer à l'organisation et à l'animation d'ateliers de lecture dans les EHPAD de la commune ;
- Réaliser des lectures à voix haute ;
- Favoriser les échanges autour des ouvrages, de la mémoire locale et des récits de vie ;
- Accompagner la mise en place de prêts de livres adaptés aux résidents.

Auprès des jeunes enfants

- Participer à l'organisation d'heures du conte et d'ateliers de découverte du livre ;
- Contribuer à la préparation d'animations ludiques autour de la lecture ;
- Favoriser la fréquentation de la médiathèque par les familles.

Auprès des adolescents et jeunes adultes

- Participer à la création d'animations culturelles adaptées à leurs centres d'intérêt ;
- Accompagner la découverte de la littérature, des bandes dessinées, mangas et ressources numériques ;
- Encourager la participation des jeunes à la vie culturelle locale.

Développement du lien social

Délai et voie de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070911-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

- Aller à la rencontre des habitants pour faire connaître les services de la médiathèque ;
- Participer à la communication des actions mises en œuvre ;

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés,
Considérant que le dispositif du Service Civique permet à un jeune volontaire de s'engager au service de l'intérêt général tout en contribuant au développement d'actions favorisant l'accès à la culture et le lien social
DECIDE de créer un emploi non permanent (durée 8 mois) à temps non complet (28/35ème d'un TC) de médiateur du livre, de la lecture et du lien social.
PRECISE que compte-tenu de la nature des missions confiées et du profil recherché celui-ci sera pourvu par un agent en service civique **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter ou à mobiliser l'agrément nécessaire à l'accueil d'un volontaire en Service Civique et à accomplir toutes les formalités administratives afférentes à cette mission.
PREVOIT l'inscription des crédits nécessaires au budget communal afin d'assurer la prise en charge de la contribution financière réglementaire de la collectivité ainsi que des dépenses liées à l'accompagnement du volontaire.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le : 16 JUIL. 2026

Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

Publication sur le site de la mairie le : 16 JUIL. 2026

Délai et voie de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Accusé de réception en préfecture
013-211300587-20260709-Delib2026070911-DE
Date de télétransmission : 16/07/2026
Date de réception préfecture : 16/07/2026

COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES

TABLEAU DES EFFECTIFS ANNEXE DELIBERATION N° 2026/07/09/11

CATEGORIE DE PERSONNEL NATURE DE L'EMPLOI - GRADES	Effectif budgétaire avant délibération	Effectif pourvu	Effectif budgétaire après délibération	Observations
PERSONNEL TITULAIRE				
FILIERE ADMINISTRATIVE				
Emploi fonctionnel Directeur Général des Services	1	2	1	1 attaché principal détaché
Attaché principal	2		2	sur l'emploi fonctionnel de DGS
Attaché	1	1	1	
Rédacteur	1	0	1	
Adjoint administratif principal 1ère classe	5	4	5	
Adjoint administratif principal 2ème classe	4	3	4	
Adjoint administratif	7	4	7	
Adjoint administratif 20 heures 30 par semaine	1	1	1	
Total filière administrative	***22***	***15***	***22***	
FILIERE POLICE MUNICIPALE				
Brigadier-chef principal de police municipale	1	0	1	
Gardien-Brigadier de police municipale	2	1	2	
Total filière police municipale	***3***	***1***	***3***	
FILIERE TECHNIQUE				
Technicien	2	2	2	
Agent de maîtrise principal	4	2	4	
Agent de maîtrise	6	5	6	
Adjoint technique principal 1ère classe	4	1	4	
Adjoint technique principal 2ème classe	5	3	5	
Adjoint technique	16	10	16	
Total filière technique	***37***	***23***	***37***	
FILIERE ANIMATION				
Animateur	1	1	1	
Total filière animation	***1***	***1***	***1***	
FILIERE CULTURELLE				
Adjoint du patrimoine principal 1ère classe	1	1	1	
Adjoint du patrimoine principal 2ème classe	1	0	1	
Adjoint du patrimoine de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total filière culturelle	***3***	***1***	***3***	
FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE				
ATSEM principal 2ème classe de 17 heures 30 par semaine	1	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	1	1	1	
Total filière sanitaire et sociale	***2***	***2***	***2***	
Total personnel titulaire	**68**	**43**	**68**	
PERSONNEL NON TITULAIRE				
PERSONNEL CONTRACTUEL				
Collaborateur de Cabinet du Maire	1	0	1	
Adjoint technique 9 heures par semaine	2	2	2	
Total personnel contractuel fonctionnel	***3***	***2***	***3***	
Adjoint technique *(accroissement temporaire d'activité)* Pour 4 mois consécutifs à temps non complet (quotité 52%)	1	0	1	
Total personnel contractuel	***1***	***0***	***1***	
Service Civique				
Médiateur du livre	0	0	1	**création délib 2026/07/09/11**
Total service civique	***0***	***0***	***1***	
CONTRATS AIDES				
Type contrat aidé : emplois d'avenir	1	0	1	
Type contrat aidé : CUI-CAE de 17 heures 30 par semaine	1	0	1	
Total personnel contrats aidés	***2***	***0***	***2***	
PERSONNEL SAISONNIER				
Maître Nageur Sauveteur - éducateur des A.P.S.	3	0	3	
Surveillants de baignade - éducateur des A.P.S.	1	0	1	
Agent d'accueil (échelle C1)	4	0	4	
Adjoint technique (échelle C1)	6	0	6	
Adjoint administratif à mi-temps (échelle C1)	1	0	1	
Total personnel saisonnier	***15***	***0***	***15***	
Total personnel non titulaire	**21**	**2**	**22**	